

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUIN 2019**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/06/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/06/2019

**Délibération n° D-2019-283**

Réhabilitation du chemin des Brouettes - Convention de  
partenariat avec le Centre Socio Culturel de Souché

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

**Excusés :**

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Nathalie SEGUIN.

**Direction Générale des Services**

**Réhabilitation du chemin des Brouettes - Convention de partenariat avec le Centre Socio Culturel de Souché**

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le chemin des Brouettes se situe dans le quartier de Souché, le long de la rivière le Lambon, entre la rue du vieux Puits et la rue des Impasses. Il est inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées des Deux-Sèvres et fait partie des itinéraires du chemin communal du 3ème millénaire. Depuis de nombreuses années, les murets qui bordent le chemin sont éboulés à plusieurs endroits, ce qui rend son parcours dangereux.

En 2002, la ville s'est portée acquéreur de l'emprise des murets et grillages qui longent le chemin pour préserver ce patrimoine unique qui fait de ce chemin une exception dans le paysage urbain niortais. Il est composé de venelles bordées de murets en pierres sèches.

Le projet de réhabilitation du chemin des Brouettes, qui a pris la forme d'un chantier participatif en 2016, 2017 et en 2018, a été initié par le Conseil de quartier de Souché, sensible à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et bâti du Vieux-Souché, ce chantier participatif est basé sur l'implication des habitants et la transmission de savoir pour la technique traditionnelle de la maçonnerie en pierres sèches.

Les directions de la Ville de Niort : Jardins et Espaces Naturels, Voirie et Bureau d'études de la direction de l'Espace Public, Patrimoine et Moyens et Proximité et Relations aux Citoyens se mobilisent pour accompagner et rendre possible le projet.

Lors des trois premières phases de ce chantier, près de 60 mètres linéaires ont été réhabilités.

Le Centre socioculturel de Souché va organiser de nouvelles sessions de chantier de juillet à octobre 2019 encadrées par des spécialistes.

Afin de lancer cette quatrième phase du chantier participatif, il convient d'établir une convention de partenariat entre la Ville de Niort et le Centre Socioculturel de Souché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre le Centre Socioculturel de Souché et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au Centre Socioculturel de Souché la somme de 7 000 € conformément à la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne-Lydie HOLTZ



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### **Action :** *Réhabilitation du chemin des Brouettes*

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**RAISON SOCIALE DE L'ASSOCIATION :** CENTRE SOCIOCULTUREL DE SOUCHE  
**ADRESSE :** 3 rue de l'Aérodrome - 79000 NIORT  
**SIRET :** 490 800 653 00019  
**Téléphone :** 05 49 17 06 11  
**Représentée par :** Monsieur Gérard BENAY – Président

**ET**

**RAISON SOCIALE :** MAIRIE DE NIORT  
**Service Proximité et Relations aux Citoyens**  
**ADRESSE :** 1 Place Martin BASTARD – CS 58755 - 79027 Niort Cedex  
**Téléphone :** 05 49 78 74 78  
**Représentée par :** Monsieur Jérôme BALOGE – Maire de Niort

#### **IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE I – LE CONTEXTE**

Le chemin des Brouettes est un patrimoine constitué de venelles bordées de murets en pierres sèches situé le long du Lambon dans le Vieux-Souché, entre la rue du vieux-puits et la rues des impasses. Il fait partie du chemin du 3<sup>ème</sup> millénaire et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des Deux-Sèvres. La question de la réhabilitation de ce chemin remonte à 2002, lorsque la ville a fait l'acquisition de l'emprise des murets.

Le conseil de quartier de Souché, dans le cadre de son projet global de requalification du cœur de quartier, a proposé de mettre en place un chantier participatif pour la reconstruction des murets en pierre sèche. Le but étant de :

- Sécuriser le chemin et le rendre plus accessible,
- Participer à la préservation du patrimoine architectural niortais,
- Impliquer les habitants et favoriser la transmission de savoir entre les générations

- Permettre aux participants de s'initier à la technique traditionnelle de la maçonnerie en pierre sèche.

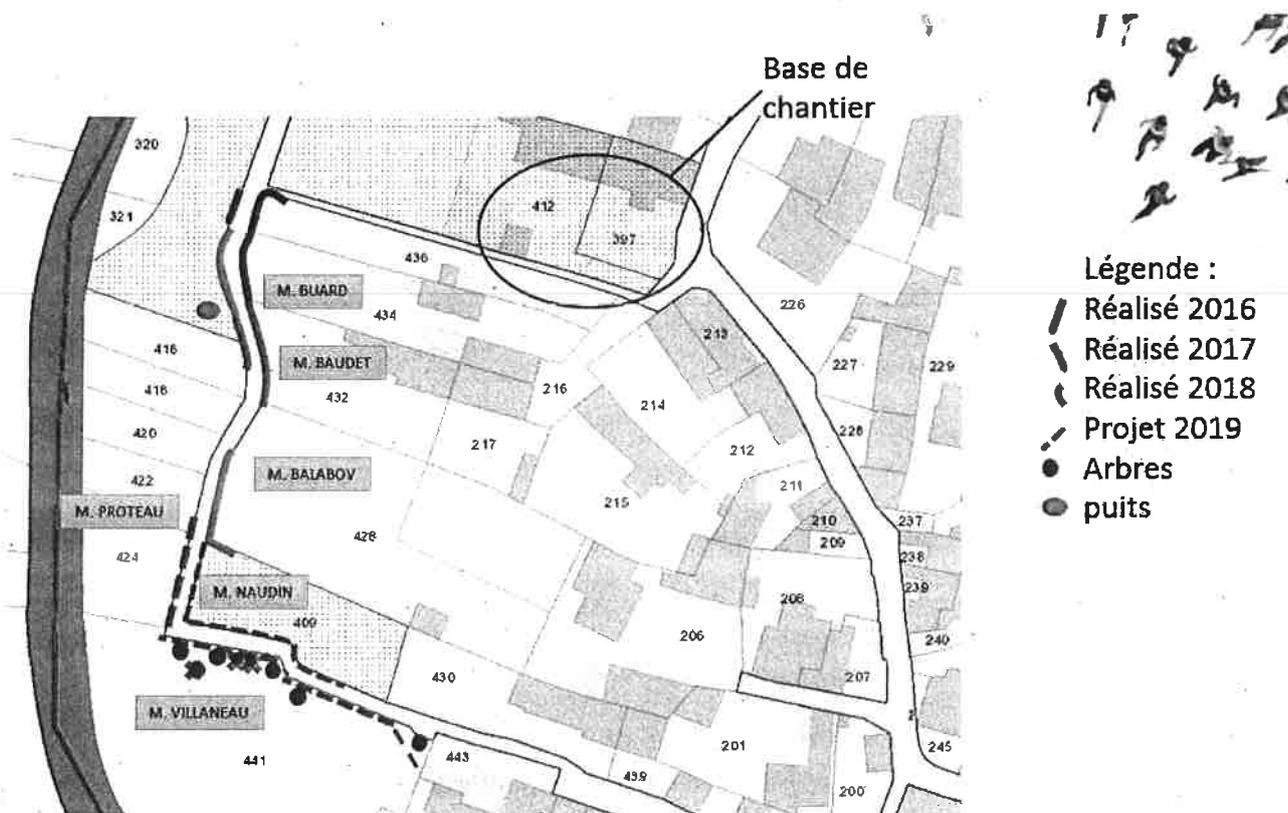
Après trois expériences de chantier participatif en 2016, 2017 et 2018, le conseil de quartier de Souché souhaite renouveler ce projet pour l'année 2019.

## ARTICLE II – L'OBJET

Le Centre SocioCultuel de Souché assure la coordination du chantier participatif qui consiste à remonter les murets en pierre sèche qui se sont écroulés au fil du temps. La réhabilitation du chemin va se dérouler en plusieurs phases de travaux.

La présente convention concerne la quatrième phase de chantier qui consiste à remonter les murets des venelles dans la continuité des travaux réalisés en 2018 (mise en place des chapeaux du mur qui borde la parcelle 409 en bleu, qui n'était pas terminé) et commencer à réhabiliter les murets qui bordent les parcelles n°441, 424 et 409. Mise en sécurité du point d'eau en créant un puits en pierre sèche (la margelle et la ferronnerie seront fournies et installées par la Mairie de Niort).

Le premier tronçon est accessible par un terrain de la ville qui pourra servir de base de chantier.



### ARTICLE III – DATES ET CONTENU DES INTERVENTIONS

Ce projet se déroulera à compter du mois de mai de l'année 2019 selon les dates suivantes :

DATE	OBJET	DESCRIPTION
Mai 2019 et tout au long de l'année	Campagne de communication	Conférence de presse, information lors des manifestations locales, distribution de prospectus, réunion publique.
Juin 2019	Préparation du chantier	Tri des pierres avec le maçon référent
Juillet, septembre et octobre 2019	chantier 2019	4 fois 2 semaines du mardi au samedi. - Du mardi au samedi avec jeunes de la Mission Locale. - Vendredi et samedi avec bénévoles
Novembre 2019	Evaluation du projet	Visite de terrain, état des lieux de fin de chantier Réunion de bilan avec les élus de la ville.

### ARTICLE IV – LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION CSC DE SOUCHE

#### 1) Les obligations techniques

- convenir avec la ville des travaux avant chaque session de chantier
- Enlever les piquets et les grillages quand cela est nécessaire
- Reconstruire le mur sur les fondations existantes
- Respecter une hauteur maximum de 90 cm et une épaisseur de 40 cm

#### 2) Les obligations d'encadrement

- Encadrer le chantier avec du personnel disposant des diplômes et compétences nécessaires pour animer une telle activité (à fournir à la ville)
- Assurer la sécurité des participants (le port de chaussures de sécurité et de gants est obligatoire sur le chantier)

#### 3) Les obligations de suivi du chantier

- Assurer la coordination administrative et logistique du projet
- Fournir un bilan des travaux après chaque période de chantier (selon tableau de l'article 3)

### ARTICLE V - LES ENGAGEMENTS DE VILLE

#### 1) Les obligations techniques

- Alimenter le pierrier

#### 2) Les obligations de suivi du chantier

- Informer les propriétaires des terrains avant l'intervention sur les clôtures
- Contrôler le bon déroulement des travaux par la présence effective d'un technicien sur le terrain au moins une fois par semaine de chantier

## Article VI : FINANCEMENT

La Ville de Niort, via les crédits de quartier de la vie participative, finance le paiement des prestations réalisées sur présentation de factures et pour un montant maximum de 7 000 €.

## Article VII - MODIFICATION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

## Article VIII – RESPONSABILITE

L'association sera responsable de tout dommage causé à autrui dans le cadre du chantier et renonce à tout recours contre la Ville.

## Article IX – ASSURANCE

L'association s'engage à souscrire une assurance en Responsabilité Civile couvrant les risques du chantier et fournira une attestation à la Ville.

L'association s'engage à souscrire une assurance couvrant le matériel utilisé lors du chantier.

## Article X - RECOURS

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal administratif de Poitiers, après avoir épuisé les voies de recours amiable.

Fait à Niort, le 9/04/2019 en deux exemplaires.

Centre SocioCulturel de Souché

Mairie de Niort

  
Gérard Bernay, Président  
**CSC SOUCHE**  
3 Rue de l'Aérodrome  
79000 NIORT  
Tél. 05 49 24 50 35  
Fax : 05 49 24 96 62  
N°SIRET : 490 800 653 00019

Jérôme BALOGE